

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du vendredi 31 mai 2024**

Date convocation : 27 mai 2024	<i>trente et un mai deux mille vingt-quatre, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	<b>Présent(e)s :</b> Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 10	<b>Absent(e)s et représenté(e)s :</b> Isabelle BENOIT représentée par François ROUYEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET
Pour : 10	
Contre : 0	<b>Excusé(e)s :</b>
Abstentions : 0	<b>Absent(e)s :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Claude AUBERLET

**Objet: Adhésion à la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP)**

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que depuis le 16 octobre 2021, la commune adhère à la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP) et qu'il est proposé de la renouveler en raison notamment des projets en cours sur la commune. Le montant annuel de la cotisation est de soixante-dix euros (70€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** de renouveler l'adhésion à la FNCP
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le ...06/06/24.....

et publié ou notifié

Pour copie conforme.  
Le Maire,

François Rouveyrol



Date de transmission de l'acte: 06/06/2024

Date de réception de l'AR: 06/06/2024

048-214800195-DE\_051\_2024-DE

A G E D I